

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires

The screenshot displays the GNAU website interface. At the top left is the logo for 'grand pic saint-loup' (COMMUNE DE FRANCE). To its right is a banner image of a town with the text 'GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME'. On the far right is a user profile icon labeled 'Connexion'. Below the banner is a navigation bar with two main sections: 'FORMULER' (UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE) and 'SUIVRE' (MES DEMANDES D'URBANISME). The 'FORMULER' section contains a sidebar with 'Aide à la définition du dossier' and 'Informations sur la saisie de dossier'. The main area features a row of circular buttons for different request types: CUa, CUb, DCC, DP, DPLT, DPMI, PA, PC, PCMI, and PD. A 'DIA' button is positioned below the CUa button. The 'SUIVRE' section is currently empty. At the bottom of the page is a dark footer with links for 'Conditions Générales d'Utilisation', 'Qui sommes nous', 'Mentions légales', and 'Accessibilité'.

Pour accéder au GNAU le pétitionnaire doit se rendre à l'adresse :

<https://gnau25.operis.fr/grandpicsaintloup/gnau>

Attention : Ce lien Internet doit figurer sur le site Internet de la commune ou sur le tableau d'affichage en mairie afin de montrer que la commune a mis en place une solution de réception des dossiers ADS dématérialisés

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires

grand pic saint-loup (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES)

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Connexion

FORMULER UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE

Aide à la définition du dossier

Informations sur la saisie de dossier

CUa CUb DCC DP DPLT DPMI PA PC PCMI PD

DIA

SUIVRE MES DEMANDES D'URBANISME

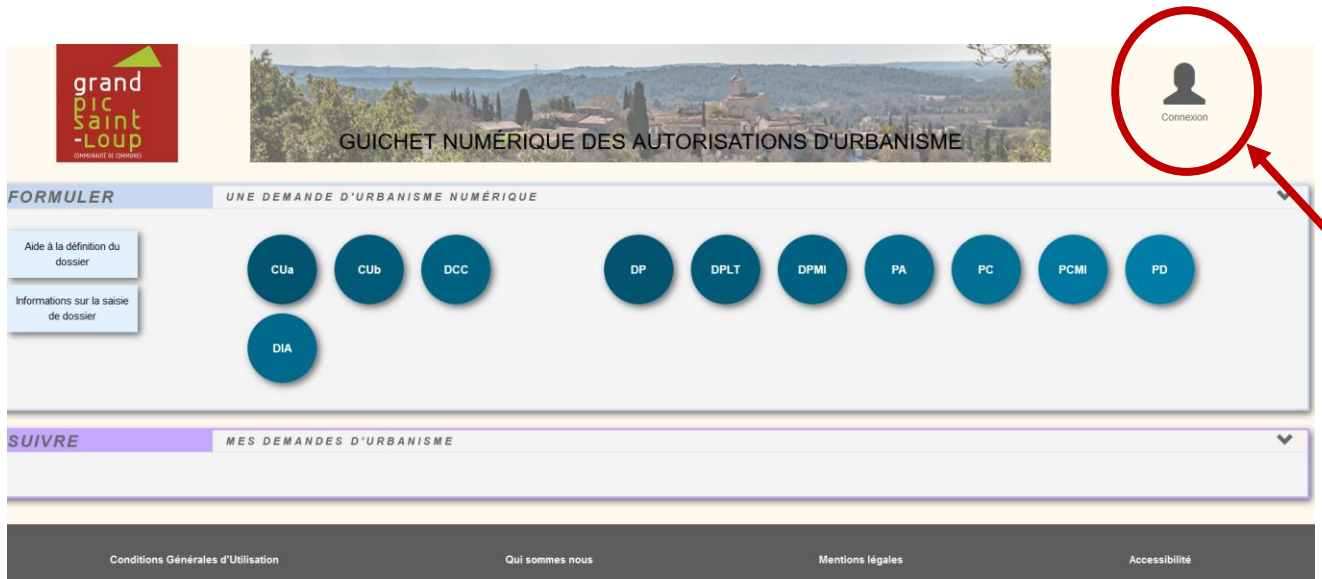
Conditions Générales d'Utilisation Qui sommes nous Mentions légales Accessibilité

Des éléments d'aide sont consultables. Il rappelle Les engagements du pétitionnaire qui souhaite déposer par voie dématérialisée y sont rappelés

- Lorsqu'il existe un téléservice dédié, l'utilisateur doit saisir l'administration uniquement par le biais de celui-ci pour l'accomplissement de sa démarche administrative.
- Dans le cas d'un professionnel ou d'une association, un identifiant de la personne morale concernée doit être fourni dans le champ en texte libre du formulaire
- La validation du formulaire par l'utilisateur vaut consentement (et signature) de celui-ci.

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires



Pour déposer un dossier, il faut s'identifier en créant au préalable un compte.

- S'identifier avec une adresse mail : un mail est envoyé à l'adresse mail indiquée par le pétitionnaire
- A réception du mail, il faut créer le compte en indiquant ses coordonnées actuelles

Attention : Les délais entre l'envoi du mail pour la création du compte et la réception de ce mail peuvent être longs (jusqu'à une heure)

A noter : Si une erreur est commise lors de la création du compte, tous les éléments sont par la suite modifiables

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires

FORMULER PC - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE À FONTANES

1/18

Ministère de l'Énergie et du Climat
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

Permis d'aménager
comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire
comprenant ou non des démolitions

cerfa
N° 13409*07

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtements de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétaire de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétaire de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : TIBAUT Prénom : Aurélie

Pour remplir la demande :

- Sélectionner le type de dossier
- Choisir la commune où le dossier est déposé
- Remplir le CERFA

A noter : Le menu à gauche permet de voir l'état d'avancement du dossier (nombre de pages du CERFA, catégories du CERFA...)

A noter : Certains éléments du CERFA sont préremplis par les informations fournies lors de la création du compte ; ces informations peuvent être modifiées

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires

UIRE À FONTANES

1/18

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

Permis d'aménager
comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire
comprenant ou non des démolitions

cerfa
N° 13409*07

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

IMPORTER LE DOSSIER

EXPORTER LE DOSSIER

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE MA DEMANDE

RETOUR

Pour déposer le dossier :

- Sélectionner à droite « transmettre ma demande »
- Si des éléments sont mal remplis le fichier ne peut être transmis

A noter : Il est possible d'importer le dossier (utile pour les notaires ou les architectes qui ont un modèle de CERFA type préenregistré)

A noter : Il est possible d'exporter le dossier (utile pour le redéposer sur d'autres parcelles)

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires

ACTUALISER LES ERREURS X FERMER LA VÉRIFICATION

Début ← 12 sur 24 → Fin

Erreur(s) à corriger 1

Aucun fichier joint. Pièce obligatoire : une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain. (P1h)

Pièce(s) à fournir 1

Vérifiez bien les pièces facultatives à fournir. Au besoin, contactez le service instructeur de votre mairie avant transmission de votre demande. (P1x)

Information(s) à vérifier 7

Coordonnées du demandeur : pas de numéro dans l'adresse. (D19a)

Localisation du terrain : pas de numéro dans l'adresse. (T2a)

Paragraphe 8 : aucune information pour l'application d'une législation connexe. (X1a)

Indiquez s'il y a lieu la surface actuelle de votre habitation. (PCaf)

Indiquez s'il y a lieu le nombre de logements. (PCag)

Paragraphe 7 : aucune indication concernant la participation pour voirie et réseaux. (V1a)

La surface taxable doit toujours être inférieure à la surface de plancher. (SURFTAX1)

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux tournés dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ¹	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ¹	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 e) du code de l'urbanisme] ¹	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

IMPORTER LE DOSSIER
EXPORTER LE DOSSIER
SAUVEGARDER
TRANSMETTRE MA DEMANDE
RETOUR

Pour déposer le dossier :

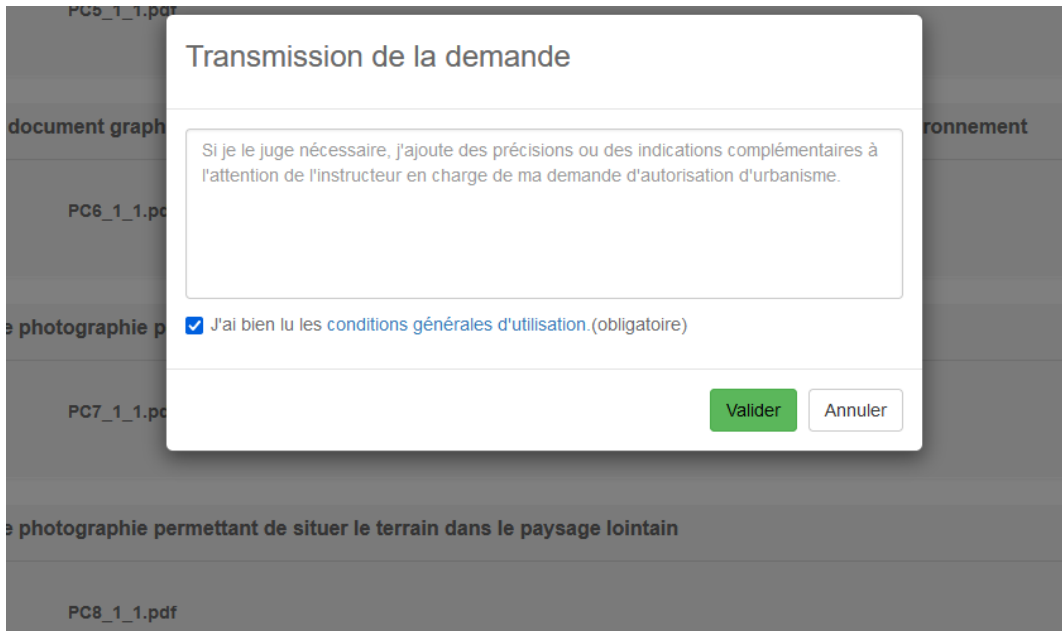
→ Si des erreurs apparaissent dans le remplissage du formulaire une fenêtre apparaît à gauche listant les erreurs

A noter : Les erreurs en rouge doivent obligatoirement être modifiées pour que le dossier soit déposé. Il est conseillé de modifier les erreurs en orange car elles sont nécessaires à l'instruction du permis

A noter : Tant que les erreurs en rouge apparaissent, il sera impossible de déposer le dossier

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires



The image shows a screenshot of a web application interface. A modal dialog box titled "Transmission de la demande" is centered on the screen. The dialog contains a text area with the following text: "Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de l'instructeur en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme." Below the text area is a checked checkbox with the label "J'ai bien lu les conditions générales d'utilisation.(obligatoire)". At the bottom right of the dialog are two buttons: "Valider" (green) and "Annuler" (white).

Pour transmettre le dossier

→ Les conditions générales d'utilisation doivent être validées

A noter : Le pétitionnaire peut si il le souhaite apporter des précisions au moment du dépôt dans le cadre qui s'affiche

Attention : Le pétitionnaire reçoit un mail d'accusé de dépôt qui ne vaut pas enregistrement du dossier par la commune. C'est à la réception du mail précisant l'enregistrement du dossier par la commune avec un numéro spécifique que les délais d'instruction débutent

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires

The screenshot displays the GNAU web interface. At the top left is the logo for 'grand pic saint-Loup'. The main header features a landscape image with the text 'GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME'. On the right, there is a user profile icon and the email 'a.tibaut@copax.fr'. Below the header, the 'FORMULER' section is titled 'UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE' and contains a row of circular buttons for various urban planning types: CUA, CUB, DCC, DIA, DP, DPLT, DPMI, PA, PC, PCMI, and PD. To the left of these buttons are two boxes: 'Aide à la définition du dossier' and 'Informations sur la saisie de dossier'. The 'SUIVRE' section is titled 'MES DEMANDES D'URBANISME' and shows two panels. The left panel is for a 'PC' request in 'MAS DE LONDRES', with details: 'Demande de permis de construire par Mme TIBAUT Aurélie', 'Rue du Mas d'Allegre 34380 MAS DE LONDRES', 'Maison individuelle', and 'Demande n°23, créée le 07/12/2021 12:13'. The right panel is for a 'PC' request in 'FERRIERE LES VERRERIES', with details: 'Demande de permis de construire par Mme TIBAUT Aurélie', 'Rue du Vieux Village 34190 FERRIERE LES VERRERIES', 'Maison individuelle', and 'Demande n°24, créée le 08/12/2021 09:40'. Both panels include a 'Consulter' button and an 'Historique' button.

Pour suivre le dossier

→ Tous les dossiers déposés par un pétitionnaire son visible sur sa page d'accueil

A noter : Le pétitionnaire peut suivre l'instruction de son dossier depuis cette page : un historique est consultable

A noter : Les demandes de pièces ou arrêtés qui seront émises depuis Oxalis seront visibles depuis cette interface.